

Conseil d'arrondissement du 4 décembre 2025

Vœu de l'exécutif relatif au projet gouvernemental de création d'une allocation sociale unique

Considérant qu'avec 15,4 % de personnes pauvres en 2023, la France atteint selon l'INSEE un triste record depuis 30 ans ;

Considérant que Paris compte 61 426 allocataires du RSA (en juillet 2025) dont 6 223 vivent dans le 20^{ème} arrondissement ;

Considérant l'annonce par le 1^{er} Ministre à l'occasion des assises des départements de France le 14 novembre dernier de sa volonté de présenter un projet de loi en décembre portant sur la création d'une allocation sociale unique regroupant plusieurs prestations comme le RSA, la prime d'activité ou les APL ;

Considérant que cette réforme pourrait consister en une harmonisation des bases ressources qui permettent de calculer les montants versés et les personnes éligibles à ces prestations ;

Considérant que l'unification de ces prestations peut permettre d'améliorer la lisibilité des politiques sociale, de simplifier les démarches et de lutter contre le non recours aux prestations qui atteints des niveaux élevés, en particulier dans les quartiers populaires ;

Considérant néanmoins que les associations de lutte contre l'exclusion regroupées au sein du collectif Alerte s'inquiètent des conséquences de cette réforme qui pourrait entraîner, à budget constant, une perte de ressource pour des millions de personnes parmi les plus pauvres ;

Considérant que les départements ont la responsabilité du pilotage du RSA et des politiques d'insertion ;

Considérant le rapport flash des députées Sandrine Runel et Nathalie Colin Osterlé présenté à l'assemblée nationale le 9 juillet 2025 qui précise que la création d'une allocation sociale unique aurait pour conséquence, selon les scénarios retenus par France Stratégie, d'augmenter le montant des prestations pour 3,9 à 4,6 millions de personnes avec dans le même temps une diminution des prestations versées pour 3,5 à 4 millions de personnes ;

Considérant selon le même rapport que les diminutions pourraient aller jusqu'à 80 € par mois ce qui mettrait en grande difficulté des millions de ménages parmi les plus modestes ;

Considérant la volonté gouvernementale inscrite dans le projet de loi de finances initiale de geler les prestations sociales en 2026 ;

Sur proposition de l'exécutif, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- Que le projet de création d'une allocation sociale unique fasse l'objet d'une étroite concertation avec les réseaux associatifs de lutte contre l'exclusion avant toute présentation devant le parlement ;**
- Que cette réforme ne fasse aucun « perdant » parmi les personnes et familles vivant sous le seuil de pauvreté, qu'elle soit ou non en activité ;**
- Que le gouvernement renonce définitivement au gel des prestations sociales en 2026**